

Règlement de manoeuvre de l'artillerie

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'artillerie : approuvé par le ministre de la Guerre, le 26 août 1925 / Ministère de la Guerre . Titre VI t, Unités armées des matériels de 150 de tranchée et de 240 long de tranchée. Organisation des unités sur le pied de guerre. Reconnaissance et occupation des positions

Auteur(s) : France Ministère de la guerre 1791-1936

Editeur, producteur : Paris : Imprimerie nationale, 1925

Description matérielle : 1 vol. (II-69 p.) ; 20 cm

Sujet - Nom commun : Artillerie